

Quoi qu'il en soit: il est actuellement impossible de chiffrer même de façon approximative le nombre exact des personnes handicapées au Luxembourg. Il est vrai que certains voient dans l'établissement de telles statistiques un exercice gratuit voire peu souhaitable puisque stigmatisant et par là ségrégeant.

Mais il semble néanmoins utile au Comité que de telles données globales, différenciées, fiables et comparables soient établies, ne fût-ce que pour permettre des prestations dorénavant définies non pas en termes de moyens budgétaires disponibles, mais en termes de nécessités au niveau de la réhabilitation, de l'habilitation et de l'insertion sociale, et afin que de la sorte les moyens budgétaires soient adaptés aux besoins connus et non inversement.

La question ne doit pas être: combien l'Etat dépense-t-il actuellement pour les handicapés? mais: combien devrait-il dépenser par personne handicapée, compte tenu de son âge et du genre de son inadaptation, afin qu'elle trouve sa pleine place dans le cadre de notre société luxembourgeoise?

Aux yeux du Comité luxembourgeois pour l'animation et la coordination de l'Année internationale des personnes handicapées, toutes les actions entreprises en faveur des personnes handicapées, sur quel que plan que ce soit, doivent aboutir à leur intégration dans la société, avec toutes les différenciations individuelles que leur personnalité, leur âge et la nature de leur handicap peuvent impliquer le cas échéant dans cette approche.

Le Comité est par ailleurs de l'avis que toutes les actions à entreprendre doivent, pour être efficaces, appréhender les besoins des handicapés dans leur globalité. La coordination et la concertation des actions à entreprendre, l'inter-, voire la transdisciplinarité des approches scientifiques, comme enfin l'institutionnalisation de la co-responsabilité administrative, budgétaire,